



AGENDAS BONTEMPS LIMOGES

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1 – En cas de contestation pour nos ventes, de convention formelle le Tribunal de Commerce de Limoges est seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.
- 2 – Nos marchandises sont vendues prises et payables à Limoges. Elles voyagent, même franco, aux risques et périls du destinataire. Prenez, si besoin, des réserves précises lors de la livraison (casse, colis abîmés, manquants, etc...). Confirmez dans les 48 heures par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur (art. 105 du Code de Commerce) et nous adresser une copie, sans cela nous n'aurons aucun recours.
- 3 – Nos délais d'expédition n'ont qu'un caractère indicatif. Les retards susceptibles d'intervenir dans les livraisons ne peuvent donner lieu à aucune indemnité de notre part, ni motiver aucun refus de marchandises par nos clients. Nos articles, étant édités sur souscriptions irrévocables, ne peuvent être repris à moins de défaut de fabrication dûment constatés.
- 4 – Les ordres remis à nos représentants ne constituent pas un engagement de notre part tant que la commande n'a pas été confirmée par nos soins.
- 5 – Nos représentants sont habilités à percevoir des acomptes et à encaisser nos factures par chèque libellé au nom de la Société A.B.L. LIMOGES.
- 6 – Pour être valables, les réclamations quelles qu'elles soient doivent nous être adressées dans les **dix jours** qui suivent la réception de nos marchandises.
- 7 – Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord préalable et formel du vendeur. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à disposition de l'acquéreur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont à la charge de l'acquéreur, sauf si la reprise est due à une erreur de nos services.
- 8 – Toute somme non payée à la date d'échéance indiquée sur nos factures, ainsi que toute prorogation d'échéance dûment acceptée par nos services, entraîneront de plein droit l'application d'intérêts de retard calculés sur la base d'un taux annuel égal à trois fois le taux d'intérêt légal, conformément à la réglementation en vigueur.
De plus, conformément à l'article D441-5 du code de Commerce, tout retard de paiement entraînera la facturation au client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €
- 9 – Tout paiement anticipé donnera lieu à un escompte de 0.1 % par mois entier d'anticipation.
- 10 – **Articles avec repiquage publicitaire** : pour des raisons techniques, **la quantité peut varier à la livraison de 10 %** en plus ou en moins.
- 11 – Nos rapports sont régis par les usages professionnels et conditions générales de vente communs aux diverses branches d'activité des Industries Graphiques, codifiées par la décision n° 103 de l'Office Professionnel des Industries, Arts et Commerce du Livre ; ceux-ci sont déposés au siège de la Fédération Française des Syndicats Patronaux de l'Industrie et des Industries Graphiques 115 Boulevard St-Germain à PARIS (6^{ème}), et aux Greffes des Tribunaux de Commerce ainsi qu'au Bureau International des Fédérations Patronales des Industries Graphiques.
- 12 – Le tarif s'applique à toutes commandes facturées entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre sauf pour le réassort des produits millésimés de la collection précédente et les commandes de produits non millésimés non reconduit dans la nouvelle collection, auxquels s'applique le tarif N-1 reconduit pour l'année.
- 13 – Les règlements se font à 30 jours fin de mois le 15 et s'appliquent à tous les clients sauf conventions particulières.
- 14 – Les règlements seront effectués :
 - Par chèque
 - Traite à l'acceptation
 - Billet à ordre
 - Virement
 - Traite directe
 - Contre-remboursement

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi n° 80.335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leurs prix par l'acheteur. Le risque et la responsabilité de la marchandise sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

En cas de non-paiement, la restitution des marchandises pourra résulter soit d'une mise en demeure recommandée, soit d'un inventaire contradictoire, soit d'une sommation d'huissier, l'acheteur ne pourra s'y dérober.

L'acquéreur devra faire figurer les marchandises objet de la présente facture sur une ligne distincte de l'Actif de son bilan.

Il reconnaît avoir pris connaissance de la présente clause au plus tard au moment de la livraison.

A - ACTIVITE « Papetiers – Libraires – Réseaux spécialisés de la papeterie »

a) Minimum de commande et franco de livraison :

Franco : 130 €

Minimum : 50 €

b) Invendus

Les produits invendus en fin de saison ne peuvent faire l'objet d'aucune reprise par nos soins ni d'aucun avoir.

c) Dispositions diverses

Notre société s'engage sur une disponibilité de ses produits dans la mesure du possible et sans condition de délai. Le détail des assortiments des lots et présentoirs est indicatif, notre société se réservant le droit de substituer un article par un autre équivalent.

En fin de saison, selon nos disponibilités, nous pourrions être amenés à proposer à nos clients le remplacement des matières et couleurs commandées.

d) Remises

Une remise fonctionnelle est accordée en considération du chiffre d'affaires de l'année N-1 réalisé par le point de vente.

CA < 500 € : pas de remise

CA ≥ 800 € : 15 %

CA ≥ 500 € : 5 %

CA ≥ 2 000 € : 20 %

CA ≥ 650 € : 10 %

Cette remise fonctionnelle s'applique à toute commande préalable (respectant les minimums de commande) de même qu'à toute commande de réassortiment supérieure ou égale à 130 €HT nets.

Une remise spéciale de cinq pour cent (5 %) est accordée sur les produits millésimés pour toute commande préalable hâtive (respectant les minimums de commande) passée avant le 30 Septembre.

Cette remise ne s'applique pas aux prix négociés suivant un accord particulier, aux blocs de bureau suivant barème, aux blocs Yvon (réf. 930).

BAREME « BLOCS DE BUREAU » EDITION 2018

Réf. 151, 171, 153, 173

Prix tarif : 1,42 €

Par 50	: remise 5 %	1,31 €
Par 100	: remise 10 %	1,24 €
Par 200	: remise 15 %	1,18 €
Par 400	: remise 20 %	1,11 €
Par 700	: remise 25 %	1,05 €
Par 1.000	: remise 30 %	0,97 €
Par 1.500	: remise 35 %	0,91 €
Par 3.000	: remise 40 %	0,84 €
Par 5.000	: remise 45 %	0,78 €
Par 10.000 et +	: remise 50 %	0,71 €

CODE T.V.A.

0 : TVA export hors CEE

3 : TVA intra com

1 : 20 %

4 : TVA exo France

2 : 5,5 %

5 : 19,6 %